

l'écho de l'Argentonne

bulletin communal de Rioux-Martin – janvier 2024



Le mot du maire 3

Urbanisme 5

Élections 5

Travaux communaux . 6

La vie communale . . 10

Vie associative 12

Espace anglophone . . 14

Botanique 16



Coordonnées de la mairie

Changement des horaires de mairie en 2024

La mairie de Rioux-Martin est ouverte au public les jours suivants :

- ✓ le mardi de 08 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le mercredi de 13 h 00 à 17 h 00,
- ✓ le jeudi de 08 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le vendredi de 08 h 30 à 12 h 00.

Lorsque la Mairie est fermée un avis est affiché sur PanneauPocket et sur le site internet de la commune, mais également sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du Maire et des adjoints, en cas d'urgence. M. le maire, Gaël PANNETIER, est visible uniquement sur rendez-vous. Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, 10 route de la Genétouze, 16210 Rioux-Martin

Téléphone : 05 45 98 19 04.

Adresse e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr

Pour vous accueillir :

– Géraldine Chapron, chargée de l'état civil, de l'urbanisme, de la comptabilité, des élections, des différents projets communaux, des réunions de conseil municipal et commissions, du journal communal, du site internet...

POUR ÊTRE INFORMÉ DES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

Site internet de la commune : <https://www.rioux-martin.fr/>

Le site est mis à jour régulièrement, mais certaines rubriques sont encore vides.

Panneau Pocket de Rioux-Martin : consultable sur smartphone ou sur ordinateur :

<https://app.panneaupocket.com/ville/1400333225-rioux-martin-16210>



ÉTAT CIVIL 2023

Décès

- Michel GRANET, décédé le 9 janvier 2023 à Rioux-Martin,
- Michel LOGEAIS, décédé le 17 janvier 2023 à Ribérac,
- Pierre BARLAAM, décédé le 28 mars 2023 à Rioux-Martin,
- Edmond LÉGIER, décédé le 9 novembre 2023 à Libourne,
- Marie CRUZ, veuve ROUX, décédée le 5 décembre 2023 à Boscamnant,
- Joël BONIFACE, décédé le 28 décembre 2023 à Rioux-Martin.

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chères Rioux-Martinoises, chers Rioux-Martinois, chers amis,

C'est de nouveau avec plaisir que je vous propose cette nouvelle édition de notre journal communal L'Écho de l'Argentonne.

Ce que je retiendrai de cette année, c'est l'implication de la part de tous, élus, secrétaires, agents du chantier d'insertion Pass Sud Charente et des habitants toujours le même dynamisme, la même envie d'améliorer le quotidien et de préserver la qualité de vie que nous apprécions tous sur notre petite commune rurale.

L'année 2023 a connu plusieurs temps forts.

Le premier concerne notre communauté de commune Lavalette Tude et Dronne qui a dû augmenter ses taux d'impositions de façon importante. Le conseil municipal a souhaité une action forte dans cette période où l'inflation est très importante. C'est pourquoi, afin de ne pas trop pénaliser les contribuables de Rioux-Martin, il a été décidé de diminuer le taux des taxes communales de 15%, ce qui permet aux contribuables de la commune de ne pas subir cette augmentation.

Toujours soucieux des finances publiques, le conseil municipal a souhaité supprimer 14 lampadaires que nous trouvions surnuméraires, ceux qui restent seront prochainement équipés d'ampoules à led qui consomment 4 fois moins d'électricité.

Depuis le mois de mars, le premier conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin a été mis en place. Les jeunes conseillers municipaux sont très impliqués, motivés et débordant d'idées, ce qui est vraiment appréciable. Nous ne pouvons que les encourager sur cette voie.

Depuis 2016, la CDC Lavalette Tude Dronne exerce la compétence voirie mais la gestion de cette compétence à l'échelle des 50 communes a montré ses limites depuis longtemps et les économies escomptées n'ont pas été au rendez-vous. Face à ce constat, cette compétence sera restituée en 2024.



Autre point travaillé en 2023, la commune s'est engagée dans la réalisation d'un diagnostic sur la vidéo protection en lien avec la gendarmerie afin de permettre au conseil municipal d'avoir des éléments sur la faisabilité technique et les coûts associés. Les élus seront amenés à se positionner sur ce projet en 2024.

Lancée cette année, une étude va être menée autour du patrimoine forestier communal qui représente 700 ha. C'est une grande richesse, mais la plantation importante de pins fait apparaître des risques importants comme les incendies, des mortalités générées par des agents pathogènes ou des parasites. Les élus portent une attention particulière à cette forêt afin qu'elle puisse continuer à jouer ses différents rôles. Ils souhaitent mettre en place une politique communale pour notre «forêt de demain» afin de maintenir et de pérenniser un domaine forestier plus résilient, plus riche, plus diversifié, moins enclin à subir les changements climatiques et les risques à venir.

Enfin l'année s'est terminée avec le départ en retraite d'Annick Moreau, secrétaire de mairie de Rioux-Martin depuis 41 ans; ceux qui étaient présents lors du repas de Noël ont pu entendre les éloges des trois maires avec qui elle a travaillé, reconnaissant tous son parcours professionnel.

Avant de terminer, j'ai une pensée particulière pour les personnes qui nous ont malheureusement quittés, et plus particulièrement pour des figures engagées dans la commune, anciens conseillers municipaux, ancien maire qui nous ont quittés dans l'année qui vient de s'écouler (M. Marc Roux, M. Michel Granet, M. Pierre Barlaam et M. Joël Boniface).

Enfin pour terminer, je vous adresse à tous, à vos proches et à ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères pour 2024.

Votre Maire,
Gaël Pannetier.

Joël BONIFACE

l'écho de l'Argentonne



bulletin communal de Rioux-Martin
n° 1 mai 1989.

le mot du maire

Il y a quelques semaines vous nous avez choisis pour siéger au conseil municipal de votre commune et une forte majorité de conseillers m'ont fait l'honneur de me désigner comme maire.

Je tiens donc tout d'abord à adresser mes félicitations aux conseillers élus et exprimer par la même occasion tous mes vœux de réussite dans la charge qu'ils viennent d'accepter.

Je connais déjà la lourde charge que représente aujourd'hui un mandat d' élu ; et je mesure tout l'intérêt et l'importance de cette fonction.

Je découvre cette responsabilité avec passion et enthousiasme.

Aussi je voudrais vous assurer, dès le début de ma prise de fonction, de mon entière disponibilité à l'égard de la commune et de ses représentants.

L'information et la communication sont deux éléments de base d'une mutuelle

compréhension entre les habitants d'une commune et le conseil municipal qui est à votre service.

Le bulletin *l'Echo de l'Argentonne* sera le moyen de cette liaison.

La rédaction abordera au fil des numéros les événements que nous vivons au quotidien. Nous développerons aussi les initiatives prises par les différentes commissions.

Nous vous tiendrons au courant de nos décisions.

Par ce feuillet qui sera aussi simple que possible nous présenterons des informations, d'actualité ou non, qui vous concernent tous. Nous étudierons toutes les observations et suggestions que vous nous adresserez. Elles pourront s'appliquer aussi bien à la présentation qu'aux sujets que vous souhaiteriez voir aborder... Les habitants de Rioux-Martin pourront ainsi participer à la gestion de leur commune. ■

JOËL BONIFACE



Photographie : Charente Libre

Nous avons retrouvé dans nos archives le premier exemplaire de *L'Écho de l'Argentonne*, bulletin communal créé sous le premier mandat de Joël Boniface, en mai 1989.

Trente-cinq ans après, *L'Écho de l'Argentonne* est toujours d'actualité et publié deux fois par an.

Joël Boniface était un précurseur.

L'information de ses administrés était une de ses priorités, tout comme le développement économique, touristique et social de sa commune de cœur, Rioux-Martin.

Pour ne citer qu'une partie des réalisations pour la commune lors de ses mandats en tant que maire de Rioux-Martin :

– La forêt par l'acquisition de nombreuses parcelles et

la création de pistes de DFCI pour la protéger des incendies,

– La réorganisation foncière qui en a découlé,

– La réhabilitation de la mairie,

– La création d'un atelier-relais pour l'installation d'une entreprise de prépresse, « Le vent se lève », toujours en activité à ce jour,

– La construction de la salle des fêtes, du préau et du four à pain, des jardins de la mairie, de la fontaine, de la mare...

– L'aménagement du bourg, avec l'effacement des réseaux, la création de la halte aux randonneurs, et les aménagements paysagers et sécuritaires,

– La création du chantier d'insertion PASS Sud Charente...

Urbanisme 2023

Les demandes d'urbanisme sur la commune (déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme) sont en hausse en 2023 : 28 demandes, principalement pour des CU informatifs (demandés lors de la vente de biens immobiliers). En 2022 nous avons recensé 19 demandes, (38 en 2021, 23 en 2020 et 27 en 2019).

Déclarations préalables

3 demandes en 2023 (comme en 2022) :

- une pour la création d'une piscine,
- une pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toiture,
- une pour la construction de 3 murettes.

Permis de construire

À noter : le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

Il y a eu 1 demandes en 2023 (contre 2 en 2022) :

- une pour la construction d'une maison d'habitation individuelle.

Certificat d'urbanisme

25 demandes en 2023 (contre 14 demandes en 2022) : 22 CU informatifs, lors des ventes et 3 CU opérationnels, pour connaître la constructibilité ou non d'une parcelle.

Permis de démolir

Il n'y a eu aucune demande en 2023 (comme en 2022).

Autorisations de travaux en périmètre protégé

Notre église classée engendre par la loi un périmètre de protection de 500 mètres à l'intérieur duquel tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension entraînant la modification de l'aspect extérieur des constructions ou des terrains sont soumis à autorisation,

sous forme d'une déclaration préalable de travaux, d'une demande de permis de construire ou de démolir. Ces dossiers, déposés en mairie, sont préalablement soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Les démarches doivent être engagées avant la réalisation des travaux (3 mois pour une déclaration préalable, 6 mois pour un permis de construire).

L'église de Médillac est aussi classée aux monuments historiques et la commune étant mitoyenne à la nôtre, les travaux dans les villages du chiffre et une partie du village de Roche sont soumis à autorisation de l'ABF.

Liste non exhaustive des travaux concernés :

- Travaux soumis au code de l'urbanisme :
- Ravalement de façade,
- Création d'ouvertures,
- Changement et/ou peinture de menuiseries (fenêtres, portes et volets),
- Réfection ou remaniement de couverture,
- Clôture, piscine,
- Annexe (vérandas, garage, abris de jardin...),
- Travaux soumis au code du patrimoine :
- Aménagement de bourg (voirie, espaces publics, éclairages...),
- Travaux sur les cimetières (murs, création et restauration des concessions).

Les deux cimetières de Rioux-Martin sont situés dans le périmètre de l'église, tous travaux dans leurs enceintes : murs, création et restauration des concessions sont obligatoirement soumis à déclaration préalable pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le formulaire est disponible en mairie, vous pouvez venir le récupérer papier sur place, mais nous pouvons également vous l'envoyer par mail, sur simple demande (rioux-martin@orange.fr).

Pour tous projets de restauration ou de construction neuve dans le périmètre de 500 mètres, les demandeurs sont invités à prendre contact avec le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Charente pour un rendez-vous, préalablement au dépôt du dossier d'urbanisme (05 45 97 97 97).

Élections 2024

■ Élections européennes 2024

Les prochaines élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Tout citoyen âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales peut voter. Il est possible de voter par procuration ou depuis l'étranger si certaines conditions sont respectées. 81 députés européens seront élus en France en 2024, deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 membres, contre 705 actuellement.



Vous avez jusqu'au 3 mai 2024 pour vous inscrire sur les listes électorales. Rappel : l'inscription sur la liste électorale de Rioux-Martin est possible en mairie ou directement en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>. Pour toute interrogation n'hésitez pas à contacter la mairie.

Gestion durable de la forêt

La commune de Rioux-Martin est une commune rurale du Sud Charente, limitrophe des départements de la Charente-Maritime, de la Gironde et de la Dordogne. La forêt couvre près de 50 % de sa surface (702 ha sur les 1 460 ha au total). Cette forêt est composée pour moitié de résineux purs (319 ha), le reste est une forêt mixte (71 ha) et une forêt de feuillus (312 ha), en mauvais état sanitaire sur certains secteurs.

La forêt est un enjeu majeur du territoire. Une association syndicale libre (l'ASL des Belettes) regroupe une trentaine de propriétaires forestiers de la commune, sur près de 220 ha. La commune est classée comme étant à risque feux de forêt. Plusieurs incendies ont eu lieu ces dernières années.

La commune, qui possède près de 50 ha de surface boisée, souhaite engager une politique de gestion durable de son massif forestier, mais également une réflexion plus globale à l'échelle de la totalité du territoire. Elle souhaite limiter tant que possible l'enrésinement de son massif forestier en préservant les feuillus en bon état, en réfléchissant à l'implantation de nouvelles essences lorsque cela n'est plus possible (installation de zones tests).

Elle est soutenue et accompagnée techniquement dans cette démarche par le Pays Sud Charente, le Centre national de la propriété forestière, le CNPF et l'ASL des Belettes.

C'est pourquoi, en partenariat avec ces 3 structures, la commune a décidé de faire appel à un stagiaire en BTS gestion forestière, pour réaliser l'ensemble des missions suivantes :

✓ Réaliser un état des lieux de la forêt sur l'intégralité de la commune (700 ha environ) : diagnostic global des ensembles forestiers, à partir des photos aériennes, de relevés terrain... Objectifs : avoir une bonne vision des

espaces forestiers de la commune et de leur évolution (passée et à venir) et identifier les stations forestières propices aux feuillus.

✓ Sur les parcelles communales : faire un diagnostic précis des parcelles (station, peuplement, état sanitaire...). Objectifs : avoir un état des lieux exhaustif des parcelles (nature des stations, essences, état sanitaire...) et faire des propositions de gestion à l'échelle 2050.

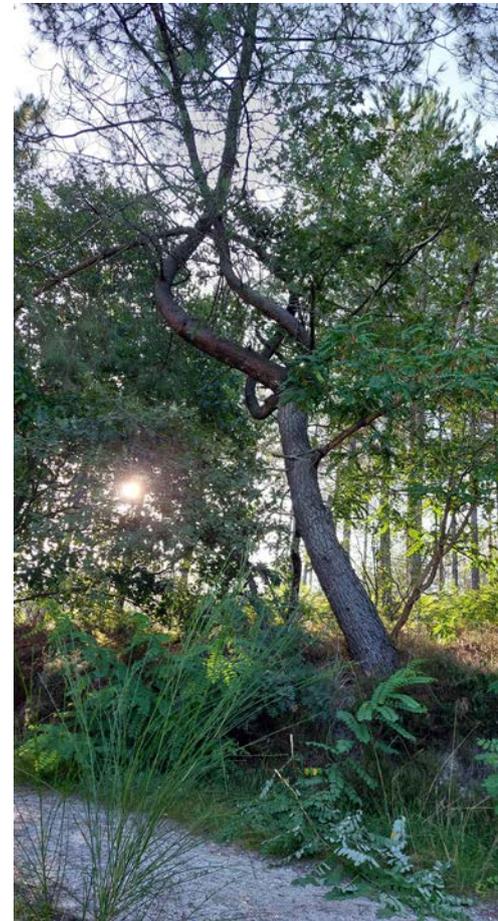
✓ Réalisation de documents cartographiques.

✓ Proposition de plantations test en lien avec l'ASL des Belettes, et suivi des tests déjà engagés sur d'autres parcelles.

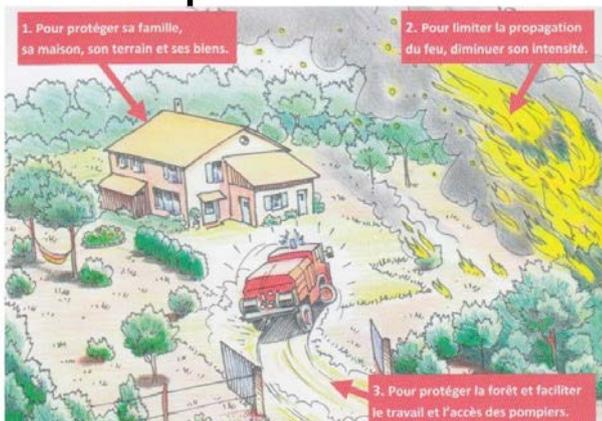
Le stage, d'une durée de 15 semaines, devrait débuter en avril 2024. Les conclusions des états des lieux et des diagnostics devront permettre aux élus de mettre en place des actions, ainsi qu'une politique pour notre « forêt de demain ». L'objectif est de maintenir et de pérenniser un domaine forestier plus résilient, plus riche, plus diversifié, moins enclin à subir les changements climatiques et les risques à venir.

Une vigilance particulière est également portée sur le risque feux de forêt, comme cela avait été présenté dans le journal communal de cet été. En 2023, même si les incendies ont été moins importants qu'en 2022, il n'en demeure que notre massif est très sensible au risque feux de forêt et que le conseil municipal, au travers de différents outils (entretien des pistes de FDCL, référents feux de forêt, participation citoyenne...), veille à sa protection. Mais chaque administré, à son échelle, peut lui aussi aider à la protection de notre massif forestier.

Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain.



Pourquoi débroussailler ?



■ Obligation légale de débroussaillage

Face au risque de feux de forêt, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante: il limite la propagation des feux, en diminue la puissance et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. Le débroussaillage est une obligation légale. L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer ces travaux.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est? Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de travaux de réductions fortes de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille, et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation.

Qui est concerné? Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque (la moitié de la commune de Rioux-Martin se trouve dans le massif à risque du boisement de la Double) et à moins de 200 m de bois, forêts, landes. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. Les voies de transports sont également concernées.

Comment ?



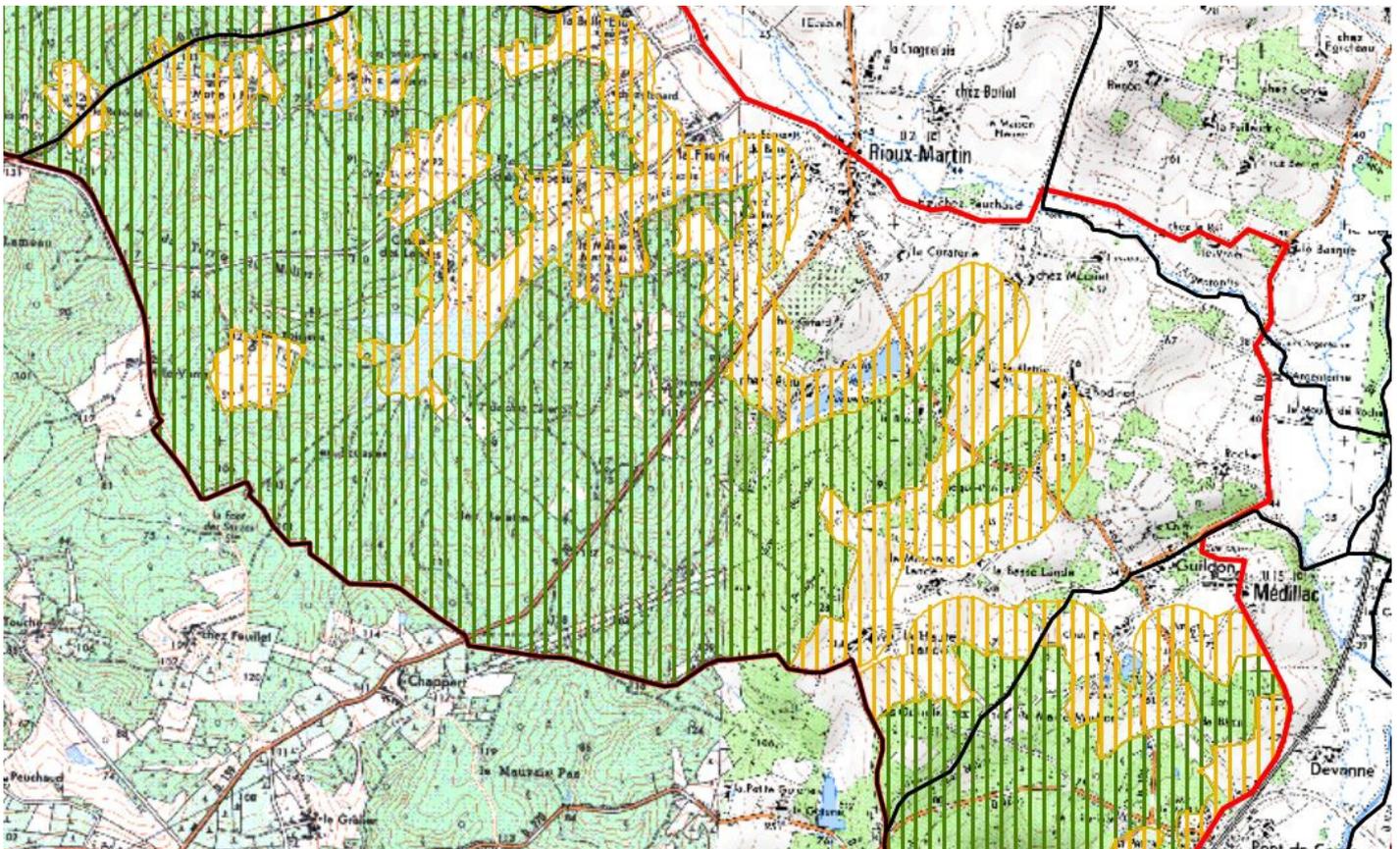
■ Cartographie de la zone à risque

A Rioux-Martin, sont concernés par cette obligation de débroussaillage les villages de :

- La Belle Eau
- Chez Lembert
- La Motte à Pinier
- Chez Boisseau
- Les Écossais des Landes
- Chez Gerbeau
- Chez Renard
- Une partie de la Faurie
- Une partie des Écossais du bourg
- Chez Moulin
- La Frette
- Le Maine Marreau
- Chez Testaud
- Une partie de chez Moquet
- La Feuilletrie
- La Broue
- Bodinot
- Moque Panier
- La Haute Lande.

Le débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer le débroussaillage. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité. Le maire est chargé du contrôle de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF, sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr



Éclairage public

Le conseil municipal de Rioux-Martin, dans une optique d'économies d'énergie, au vu de la situation actuelle, a engagé une réflexion sur son éclairage public.

Après concertation avec le SDEG 16 (Syndicat d'électricité et de gaz de la Charente) et des visites terrains, réalisées par les élus, il apparaît que les lampadaires sont en surnombre dans le bourg de Rioux-Martin.

Les élus ont comptabilisé 14 points lumineux surnuméraires. Vous les trouverez sur le plan ci-dessous, il s'agit des lampadaires suivants :

- 7 sur la route de Chalais et rue de l'Argentonne,
- 2 sur la route du Pont Tamisé,
- 1 sur la route de Médillac,
- 4 dans les jardins de la mairie.

Dans un premier temps, la commune a fait un essai, en «débranchant» (mi-octobre 2023) simplement ces 14 lampadaires en surnombre. Après cette période de test, il apparaît que l'éclairage est suffisant dans le bourg, même avec les 14 lampadaires en moins. Tous les autres points lumineux restants non LED (actuellement avec des ampoules à forte consommation) : lampadaires restants, 2 spots encastrés dans le sol le long de l'église et un point lumineux dans le clocher de l'église, seront remplacés par des LED et ce via le «fonds vert» (financement de l'État à hauteur de 40%).

Pour les travaux suivants :

- ✓ Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public avec des sources LED à filament,
 - ✓ Dépose des 14 mâts surnuméraires,
- le reste à la charge, pour la commune, sera de 3 390 € (20% du montant HT des travaux).

Après un test concluant sur le lampadaire devant la mairie équipé avec une ampoule LED, afin de voir l'intensité de son éclairage, la décision de réaliser ces travaux a été prise.



Composteurs avec CALITOM

À compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

En pratique, quels sont les biodéchets à traiter ?

- ✓ Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- ✓ Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

■ Comment engager ce tri ?

Les déchets mentionnés ci-dessus ne pourront donc plus être déposés dans des sacs noirs, comme précédemment. Il vous sera demandé de trier ces déchets à l'aide de composteurs individuels.

Ces composteurs seront disponibles sur commande et fournis par l'entreprise CALITOM.

Pour les administrés qui ne possèdent pas encore de composteur, rapprochez-vous de la mairie pour en faire la demande.



ACHAT GROUPE DE COMPOSTEURS

Tarifs à partir de juin 2022

		1 ^{er} équipement	A partir du 2 nd
	Bio seau Compostage partagé et en tas	Gratuit	-
	Composteur 400 L plastique (carré, 12Kg, H100cm, L80cm) + bio seau	Gratuit	40 € TTC

Restitution de la compétence voirie par la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne aux communes

Conformément à l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016, la Communauté de communes (CDC) Lavalette Tude Dronne exerce la compétence optionnelle de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie. La compétence voirie telle qu'elle est exercée actuellement par la CDC ne répond pas à des ambitions de politiques communautaires. De plus, un exercice communal de cette compétence permettrait de résoudre des problé-

matiques de responsabilité notamment sur la mise en œuvre de l'enrobé à froid.

Enfin la restitution de la compétence voirie aux communes répondrait à des contraintes financières qui pèsent sur la CDC Lavalette Tude Dronne (LTD).

Considérant ces éléments, un forum voirie s'est tenu le 29 juin 2023 faisant apparaître que 80% des élus communautaires étaient favorables à l'exercice de la compétence par les communes.

Le conseil communautaire de la CDC LTD, lors de sa réunion du 26 octobre 2023 et selon le vote suivant : 39 voix pour, 14 voix contre, a approuvé :

- ✓ la restitution de la compétence voirie aux communes membres de la CDC LTD, à compter de l'exercice 2024,
- ✓ le principe de la neutralisation financière de cette compétence en neutralisant seulement le montant des attributions de compensation voirie 2023 (12 738 € pour Rioux-Martin),
- ✓ la modification des statuts de la CDC LTD.

Le conseil municipal de Rioux-Martin a voté pour accepter cette restitution..

En 2024, les 18,341 km de voirie communale sont de nouveau entièrement sous compétence communale, que ce soit pour l'entretien des accotements (broyage des talus, fossés banquette, curage des fossés...), le bouchage des nids-de-poule, la réfection de la voirie dans le cadre du programme FDAC avec le Département...



Ronde des crèches

La ronde des crèches du Pays de Chalais a de nouveau été organisée cette année.

15 crèches ont été installées dans les différentes églises et chapelles du territoire. Les dimanches 10 et 17 décembre 2023, une ronde des crèches a été organisée par les associations Anim' et sauvegarde du Pays de Chalais.

Une crèche traditionnelle a été installée dans l'église de Rioux-Martin durant les fêtes de fin d'année.

Merci à Yves-Michel Foucaud pour sa réalisation.



Dématérialisation de la communication

Dans un souci de développement durable et d'économies liées aux impressions, le conseil municipal souhaite qu'un maximum d'informations soient dématérialisées, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- ✓ Journaux communaux,
- ✓ Invitations aux manifestations communales,
- ✓ Réunions publiques,
- ✓ Autres informations.

Les informations seront diffusées via :

- ✓ Les messageries personnelles des habitants qui nous ont communiqué leur adresse email,
- ✓ Le site internet de la commune : <https://www.rioux-martin.fr/>
- ✓ L'application Panneapocket de Rioux-Martin, disponible sur smartphone ou sur PC : <https://app.panneapocket.com/ville/1400333225-rioux-martin-16210>
- ✓ Sur le panneau d'affichage, en façade de la mairie.

Les personnes qui disposent d'une adresse email, mais qui ne reçoivent pas encore de messages de la commune, peuvent nous la communiquer à l'adresse suivante : rioux-martin@orange.fr

Votre adresse email ne sera utilisée que pour des informations officielles de la mairie et ne sera pas communiquée à des tiers, dans le respect du règlement général de protection des données (RGPD).

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet et qui ne pourraient se déplacer aux points d'information, il sera possible de continuer à recevoir ces informations sous format papier, après en avoir fait la demande à la mairie.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie par email :

rioux-martin@orange.fr

ou par téléphone au 05 45 98 19 04.

La mairie est ouverte les mardis, jeudis et vendredis matin, de 8 h 30 à 12 h, et les mercredis après-midi, de 13 h 30 à 17 h.

Manifestations organisées par la municipalité, 2^e semestre 2023

“ Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

Le conseil municipal a de nouveau pu inviter les habitants de la commune, les gendarmes et les pompiers de Chalais à participer à la cérémonie commémorative, à

l'occasion du 105^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, au monument aux morts. Une quarantaine de personnes ainsi que les enfants de la commune, une partie des pompiers du Centre de Chalais et un gendarme de la caserne de Chalais étaient présents.

Des jeunes conseillers municipaux de la commune se sont relayés pour lire le message et la liste des Morts pour la France en 2023 qui l'accompagne.

La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur, offert à la mairie.



“ Repas de Noël de la commune, le dimanche 17 décembre 2023

Le dimanche 17 décembre, près de 90 convives se sont retrouvés dans la salle des fêtes de la commune, décorée pour l'occasion par l'association d'insertion PASS Sud Charente, afin de partager le repas de Noël.

Le conseil municipal des jeunes de la commune a décoré les tables et a participé au repas, une table leur avait été réservée.

Repas offert aux habitants de la commune de plus de 60 ans et aux moins de 12 ans, ouvert également aux autres habitants, avec une participation financière. Les convives ont tous apprécié le repas préparé et servi par le traiteur « Au bon goût » de Lapouyade (33).

“ Départ à la retraite de la secrétaire de mairie

Lors de ce repas, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur une personne qui a beaucoup donné à la commune de Rioux-Martin puisqu'elle y a fait toute sa carrière professionnelle depuis 1983...

Afin de célébrer son départ en retraite, Annick Moreau a été invitée à rejoindre M. le Maire et les deux anciens maires qui ont travaillé avec elle.

La parole a été donnée à Joël Boniface, maire de 1989 à 2008, ainsi qu'à Denis Giorgessi, maire de 2008 à 2014. C'est ensuite avec une grande émotion que Gaël Pannetier a souhaité, avec le conseil municipal et Géraldine, rendre hommage à Annick. Elle a commencé sa vie professionnelle par des remplacements en 1983, puis elle a été titulaire de la fonction publique territoriale en 1987. Annick a connu 4 maires, Remy Moreau, Joël Boniface, Denis Giorgessi et Gaël Pannetier.

D'une manière générale les secrétaires doivent assumer de nombreuses tâches, diverses et variées, et Annick a su être un maillon essentiel de notre commune. Au cours de son parcours professionnel, elle a démontré un dévouement sans faille et elle a joué un rôle important dans le bon fonctionnement de notre commune. Elle a su gérer les tâches administratives complexes qui lui étaient confiées, avec des évolutions très importantes dans ses 41 ans de carrière, en passant du tout manuel au tout numérique.

Annick a été une secrétaire de mairie sur laquelle les maires ont pu compter. Son travail a été marqué par son professionnalisme, et elle a été respectée et appréciée par tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec elle. Son départ en retraite est l'occasion de reconnaître et de célébrer ses nombreuses contributions pour la commune. Enfin, son départ en retraite (le 31 décembre 2023) est un moment à la fois joyeux et empreint de nostalgie. Nous sommes heureux pour Annick, qui pourra profiter de cette nouvelle étape de sa vie, mais nous ressentons également une certaine tristesse de la voir partir.

Nous lui souhaitons une retraite bien méritée, remplie de bonheur, de moments de joie, de marches et peut-être de petits voyages...

C'est Géraldine qui va reprendre toute la gestion administrative de la commune, et Annick a fait le nécessaire pour que la suite se passe bien et nous la remercions



Jeunes conseillers décorant les tables



De gauche à droite, Joël Boniface, Annick Moreau, Denis Giorgessi et Gaël Pannetier



Remise d'un panier garni et d'une composition florale

encore une fois de son engagement sans faille, qui d'ailleurs est le même chez Géraldine.

Les jeunes conseillers municipaux lui ont apporté un panier garni et une composition florale, offerte par le conseil municipal et par Géraldine.

Cette journée s'est poursuivie par le Noël des enfants de la commune. Le Père Noël est arrivé en calèche avec l'association ATRAIT, et a remis un cadeau à chaque enfant de moins de 12 ans.

Et s'est clôturée par un apéritif, offert par la commune aux petits et grands.



Remise des cadeaux avec le Père Noël



Tour de calèche offert par ATRAIT, avant la remise des cadeaux

LA VIE ASSOCIATIVE 2023 / 2024

Un Autre Regard en Argentonne

Après la randonnée du 1^{er} mai, qui a pu de nouveau être organisée cette année, l'association «Un Autre Regard en Argentonne» et ses bénévoles ont pu organiser le concert avec l'ensemble à cordes d'Arpeggione.

Concert gratuit de l'ensemble à cordes Arpeggione, dans la salle des fêtes de Rioux-Martin, le dimanche 24 septembre 2023

Les années de partage, de convivialité et d'amitié avec l'ensemble Arpeggione ne se comptent plus.

Cela fait déjà 30 ans que nous les accueillons.

Ce rendez-vous est devenu incontournable et toujours aussi convivial. C'est toujours un plaisir, pour les bénévoles de l'association, d'accueillir cet ensemble. Après un bon repas préparé par les bénévoles d'Un Autre Regard et par les musiciens, le concert a été joué dans la salle des fêtes pour la troisième année consécutive (et non plus dans l'église comme les années précédentes), avec la chorale Saint-Aubin-de-Médoc. La prestation a été remarquable, dans une salle comble. On vous dit à l'année prochaine, pour une nouvelle randonnée du brin d'aillet (le 1^{er} mai 2024) et la 32^e édition du concert d'Arpeggione, le dernier dimanche de septembre 2024.



Concert dans la salle des fêtes



Repas du midi

Les manifestations communales en 2024

“ Les vœux du maire et le partage de la galette des rois le dimanche 7 janvier 2024

Cette manifestation, organisée traditionnellement en janvier, n'avait pu être organisée depuis 2020 à cause du Covid.



Présentation du conseil municipal des jeunes

90 personnes se sont rassemblées à l'occasion des vœux du maire et de la municipalité, avec, cette année, présentation officielle du conseil municipal des jeunes, sui-



vis d'un hommage à M. Joël Boniface, ainsi qu'à MM. Marc Roux, Michel Granet et Pierre Barlaam, figures emblématiques de la commune qui nous ont quittés cette année. Cette après-midi s'est poursuivie par le partage de la galette des rois, moment très chaleureux entre les habitants.

■ Manifestations à venir en 2024

Seront organisés par la municipalité et le conseil municipal des jeunes : cérémonies commémoratives au monument aux morts (8 mai et 11 novembre), chasse aux œufs (lundi de Pâques, le 1^{er} avril 2024), repas de village (date à fixer, courant juin 2024), repas de fin d'année et Noël des enfants (date à fixer, mi-décembre 2024)...

Informations à retrouver sur vos adresses mail, Panneau-Pocket et site internet de la commune.

Ce qui change au 1^{er} janvier 2024

- **Argent - Impôt.** Le Smic est revalorisé de 1,13 % à partir du 1^{er} janvier 2024 ; les nouveaux taux de l'intérêt légal applicables au premier semestre 2024 ; le taux de rémunération du plan épargne logement (PEL) passe à 2,25 % ; les prix du tabac augmentent en 2024.
- **Formation - Travail.** Calendrier des paiements des principales caisses de retraite ; les pensions de retraite de base augmentées de 5,3 % ; l'aide accordée aux employeurs recrutant des alternants pour la première année d'un contrat d'apprentissage maintenue en 2024 ; le montant minimal de la gratification des stagiaires réévalué ; revalorisation également des montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET) pour la fonction publique ; Pôle emploi devient France Travail ; calendrier des actualisations et des versements de France Travail ; des nouvelles règles lorsqu'un salarié refuse une proposition de CDI à la fin d'un CDD ou d'un contrat de travail temporaire ; des nouveaux dispositifs pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

- **Social-Santé.** Préservatifs gratuits en pharmacie pour les jeunes de moins de 26 ans ; protections hygiéniques réutilisables remboursées pour les moins de 26 ans ; augmentation du plafond de la Sécurité sociale ; le calendrier des versements de la CAF pour l'année 2024.
- **Logement.** Prêts sur 27 ans sous certaines conditions pour accéder à un crédit immobilier ; mise en place du tri à la source des biodéchets par les collectivités.
- **Scolarité - Famille.** À partir du 17 janvier 2024, les lycéens et les étudiants pourront s'inscrire et constituer leur « dossier candidat » sur Parcoursup ; lancement d'une plateforme d'écoute et d'accompagnement pour les étudiants ; les soldes d'hiver ont démarré.
- **Transports.** Permis de conduire désormais possible à partir de 17 ans ; durcissement du barème du malus automobile ; fin du retrait de point pour les « petits » excès de vitesse ; mise en place d'une offre de leasing social pour les véhicules électriques à hauteur de 100 € par mois pour les ménages les plus modestes.

L'espace anglophone



Œufs de haggis

Vous avez peut-être entendu les Britanniques parler d'une friandise appelée *scotch eggs*. Si vous vous en souvenez, j'ai décrit l'animal écossais, le «Haggis», il y a quelque temps. Vous serez peut-être intéressé d'en savoir plus sur son cycle de vie. Le Haggis ne se reproduit qu'une fois par an. Il se reproduit généralement en hiver et pond ses œufs au milieu de l'hiver. Il fabrique un petit nid et pond ses œufs entre les rochers à flanc de montagne. Il pond toujours trois œufs (un mâle, un femelle et un autre de sexe neutre). Il les pond dans les crevasses des rochers en hiver et ils éclosent au printemps, généralement le 1^{er} avril.



Comme il fait froid en Écosse, dans les montagnes, l'œuf est entouré d'une couche de chair et d'une peau poilue. Ils ont à peu près la taille d'une balle de tennis. Pour ramasser les œufs de Haggis, il faut se rendre sur la montagne à mi-

nuît, par pleine lune. C'est le seul moment où le Haggis laisse les œufs sans surveillance.

Une fois que vous avez trouvé les œufs de haggis, vous devez d'abord les raser pour enlever les poils, ou les écorcher, en laissant l'œuf avec sa couche de viande. Vous pouvez ensuite les rôtir ou les frire dans une friteuse. Comme il est désormais illégal de récolter des œufs de haggis sauvages, vous pouvez fabriquer un substitut, que nous appelons *Scotch Eggs*. En français, œufs écossais.

Et maintenant, la réalité! Recette pour faire des œufs écossais : cuire les œufs dans une casserole d'eau bouillante salée pendant 6 minutes. Refroidir dans de l'eau glacée. Retirer les coquilles. Préparer environ 250 g de chair à saucisse, de porc ou de veau, avec les herbes et les épices de votre choix. Assaisonner de sel et de poivre et bien mélanger. Diviser en quatre parties égales.

Aplatir chaque partie jusqu'à ce qu'elle soit assez grande pour entourer l'œuf. Placer un œuf au centre et replier la chair à saucisse pour former une boule parfaite. Répéter l'opération pour tous les œufs. Avec un peu d'œuf battu, les recouvrir de chapelure et les faire frire dans de l'huile chaude pendant 6 à 8 minutes. Ils doivent avoir une belle croûte.

Servir froid avec de la salade, ou chaud avec des frites. Et voilà : *Scotch eggs*, «œufs écossais».



What is new for 2024

There are a few updates for us happening in 2024. The first is voting in UK if you are living overseas. The Election Act 2022 has now come into force. From 1 January this year, the right to vote in UK after 15 years absence has been restored. If you had lost the right, you can now register. You register online in the last constituency that you voted in in UK. To sign up you will need your passport number, NI number, and the address you were last registered at in UK. Don't forget, that once you are registered, you then need to separately register for a postal vote or nominate a proxy.

<https://www.gov.uk/register-to-vote?step-by-step-nav=ff81c31c-3282-49df-85a4-013887130110> Long Stay Visas.

This applies to UK residents who own a second home in France. Currently, they are restricted to the "90 day rule" unless they have applied for a long stay visa. In December, the French Parliament passed a bill which provides for those UK citizens who have French second houses, to be able to obtain a long stay visa automatically. We are just awaiting for it to be signed into law by the French constitutional court. It has not yet been explained how this will work, but it seems that proof of ownership of some sort, filling in a form (of course!) and a visa paper or electronic) will be issued. They can then travel freely and without time restrictions to and from their french house. This only applies to France, so the "90 day rule" applies everywhere else. If you have friends or family to which this applies, you can let them know.

Local news

You may be aware that as of January, kitchen/bio waste should not be put in the black bag waste bags. Most of us probably compost it anyway. You can ask the Mairie to issue you with a composter. It is explained elsewhere in this magazine. The Village council has decided to reduce the local taxes by 15% to offset the cost of living rises. You may be aware of the experiment to reduce the street lighting in the village to save money.

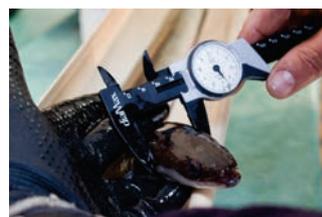
A number of lampposts will be removed, which will save quite a lot on the budget. There is a map of which ones are to be removed elsewhere in the magazine. As this year, the responsibility for the repairs to communal roads reverts to the village, from the Community of Communities. So if you see road repairs that are necessary, you can go directly to the Mairie to report them.



Votre communauté de communes agit pour la biodiversité

Un laboratoire scientifique à Poltrot pour préserver l'anguille argentée

Dans le cadre du réseau national de surveillance « Rivières Index Anguille », la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne accueille sur le site de Poltrot une pêcherie scientifique destinée à parfaire les connaissances sur l'anguille argentée.



Crédits photos : SABV Dronne Aval



Pourquoi une étude sur la migration de dévalaison de l'anguille ?



La dégradation de la qualité des habitats, la présence de barrages qui bloquent la migration et l'apparition de nouveaux prédateurs et parasites font subir des pressions notables sur l'anguille, la plaçant désormais sur la **liste rouge des espèces en danger critique d'extinction**.



Afin de mieux la comprendre et la protéger, l'Etablissement Public Interdépartemental du bassin de la Dordogne (EPIDOR) mène depuis 2011 une étude de grande envergure sur la migration de dévalaison de l'anguille, destinée à connaître le nombre et la répartition des anguilles sur la Dronne.

Menée en partenariat avec le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval, cette étude consiste à capturer, à marquer et à recueillir un ensemble de données scientifiques sur les anguilles lors de leur migration vers l'océan.

La Communauté de communes Lavalette Tude Dronne s'associe à ce projet d'étude en mettant à disposition l'ancienne pêcherie du site de Poltrot.

Retrouvez toute l'information sur
www.lavalette-tude-dronne.fr
@CdCLavaletteTudeDronne
Fiche Actu n°56 - Janvier 2024

35, Avenue d'Aquitaine
16190 Montmoreau
05 45 24 08 79
accueil@ccltd.fr



Amicale des volontaires et bénévoles du sang

Un enjeu pour demain : le plasma sanguin

Connaissez-vous le plasma sanguin ? C'est le principal élément du sang (55 %) dans lequel baignent les globules et les plaquettes. Il contient des protéines (7 à 9 %) permettant la fabrication de médicaments, utilisés dans la prise en charge d'environ 80 maladies différentes.

En France, la loi a confié le prélèvement à l'Établissement Français du Sang (EFS) et le fractionnement du plasma au Laboratoire français de Fractionnement et des Biotechnologies (LFB). Il s'agit de mission de santé publique.

Pour répondre aux besoins des malades une nouvelle usine est en fin de construction à Arras. Elle permettra de ne pas dépendre de quelques laboratoires puissants.

Ceux-ci récoltent le plasma aux États-Unis et revendent les produits dérivés en fonction de leur intérêt économique. Cette situation expose les patients en Europe au risque d'interruptions soudaines de leurs traitements.

Les dons de plasma vont donc être davantage encouragés, les dons de sang total restant toujours nécessaires. Pour tout renseignement, le site de transfusion de Girac est à votre disposition au 05 45 91 46 44.

Pour l'année 2024, les collectes à la salle des fêtes de Chalais se dérouleront de 16 h 30 à 19 h 30 les **lundis 19 février, 22 avril, 24 juin, 19 août et 21 octobre**.

Venez nombreux : les malades et accidentés ont besoin de vous.

Le président, Marc Duflot

ADMR



Conserver son autonomie pour les personnes accidentées, handicapées ou âgées par le service qui convient le mieux : ménage, entretien du linge, courses, préparation repas, aide et accompagnement de la personne pour le lever, la toilette, le coucher.

- **Le service soins infirmiers à domicile pour les handicapés et les personnes âgées.**
- **Le service «aide aux familles».** Pour faire face aux obligations de la vie, garde d'enfants, entretien du logement.
- **Livraison de repas à la demande du client, en tenant compte des régimes.**
- **La téléassistance, nouveau service mis en place cette année sur le canton.**
- **La vie associative.** Les ateliers de prévention sont ouverts aux personnes de + de 60 ans clients ou pas de l'ADMR et sont gratuits. Pour les clients ADMR qui ne peuvent se déplacer un covoiturage est organisé. Les séances ont lieu le jeudi après-midi de 14 h 30 à 16 h 30 au centre social Envol.
- **L'atelier mémoire.** Tous les 15 jours, des exercices de réflexion, d'observation, de culture générale. L'ambiance

est conviviale, la compétition n'est pas recherchée. «Travailler sa mémoire en prenant plaisir», c'est l'objectif de cet atelier.

- **L'atelier karaoké.** Pour les amateurs de la chanson française. Les participants choisissent les titres, même si l'on ne connaît pas la chanson, on découvre les paroles et souvent une petite anecdote sur le chanteur. «Chanter entre amis pour s'amuser sans se soucier du regard des autres», c'est l'objectif de cet atelier.
- **L'atelier numérique.** Utilisation de la tablette, recherche d'informations sur Internet, les risques d'Internet, la communication par mail, la prise et l'envoi de photos, les jeux de mots, chiffres, logiques... «Apprivoiser le numérique», c'est l'objectif de cet atelier.
- **Après-midi récréatif.** Cette année un duo comique, Béatrice Guine et Sylvie Buisson pour la pièce *Les vieilles pies en vadrouille*, plus de 100 personnes étaient présentes à Bardenac. Une après-midi de rire.

Vous pouvez contacter le président Marcel Soulard au 06 78 83 52 10.

ADMR de CHALAIS - 3 rue Pascaud-Choqueur
Permanences : lundi matin (9 h à 12 h), mardi (8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30), jeudi (14 h - 16 h), vendredi (8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30).

BOTANIQUE : CRÉEZ VOTRE POMMIER

par Yves-Michel FOUCAUD

La pollinisation des fruits est réalisée par des butineurs, comme les abeilles, les bourdons..., et par pollinisation croisée, c'est-à-dire que certaines variétés, dans un environnement proche et grâce au vent, se pollinisent.

La graine, qui est le pépin, une fois semée, donnera soit :

- une variété très proche de l'original,
- une variété sans intérêt, souvent appelée sauvage,
- une variété complètement différente, et méritante.

Vous pouvez donc semer vos pépins de pommes et avoir un pommier à votre nom.

C'est ainsi que deux nouvelles variétés de pommiers ont été créées sur notre commune: le **Clos-Foucaud** et la **Belle de l'Ouche**, ils seront prochainement plantés dans le verger communal.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter **Yves-Michel Foucaud** : 05.45.98.14.04 et lalezardiere3@wanadoo.fr.

Si vous êtes intéressé par les vieilles variétés d'arbres fruitiers, leur entretien, le greffage, vous pouvez également contacter l'association

Mémoire fruitière des Charentes :

<http://memoirefruitieredescharentes.fr/>

ou la **Société d'horticulture de la Charente :**

<https://www.shoc16.org/>

Avec cette association, Yves-Michel Foucaud et le chantier d'insertion PASS Sud Charente, la commune a créé

un petit verger composé d'essences anciennes et/ou locales (pommes, cerises, prunes...), derrière l'atelier communal. Encore un peu de patience avant de pouvoir récolter les premiers fruits !



MEMOIRE FRUITIERE DES CHARENTES
Association d'intérêt général, fondée le 16 décembre 1999

Pommier : **Belle de l'Ouche**
Réf. MFDC : 457



Origine : Semis de hasard réalisé par Yves Michel Foucaud à Rioux-Martin
Synonymes : néant
Récolte : Mi août
Début de consommation : Août
Conservation : 3 semaines

Description du fruit :

Forme : régulière, type reinette
Dimensions : Ø 70-80 mm, h 60-70 mm **Poids moyen sur plusieurs fruits** : 220 g
Épiderme : Jaune pâle, russeting à la cuvette pédonculaire et taches au pourtour,
Pédoncule : court, droit et fin
Cuvette pédonculaire : moyennement profonde
Œil : fermé
Cuvette de l'œil : peu profonde, légèrement irrégulière
Chair : blanc-crème
fermeté ou consistance 2/5, parfum 3/5, saveur 3/5, sucre 2/5, acidité 2/5.

Arbre : vigoureux, végétation saine. A confirmer, compléter dans le futur, l'arbre est jeune, c'est sa première fructification en 2023.

M. à J. : 1^{er} novembre 2023

memoirefruitieredescharentes.fr